

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00881

Numéro SIREN : 853 128 239

Nom ou dénomination : 2KP

Ce dépôt a été enregistré le 08/08/2023 sous le numéro de dépôt 4389



LTO/2019 B 00881

2KP

83470 SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Nos références : LTO/2019 B 00881

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : 2KP

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

ZA LA LAOUVE
83470 SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 853128239 R.C.S Draguignan

Le greffier soussigné constate le 08/08/2023 le dépôt, arrivé au greffe le 28/07/2023, enregistré sous le numéro 2023/4389, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2022

Récépissé délivré le 08/08/2023

Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ

Maître Odile GIULIANO





ensemble
auditeurs experts d'entreprise

SAS 2KP

ZA LA LAOUE

83470 SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAU

COMPTES ANNUELS

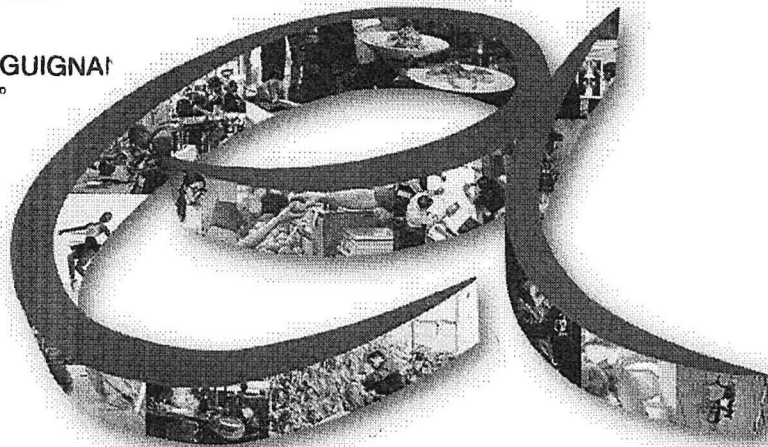
**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

08 AOUT 2023

83300 DRAGUIGNAN
Déposé sous le N°

2023/4389



Nos savoir-faire nous rassemblent

Certifié conforme
LAOUE



BKR

Désignation de l'entreprise SAS 2KP		ZA LA LAOUBE		Néant <input type="checkbox"/> *				
Adresse de l'entreprise		83470 SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAU						
SIRET		8 5 3 1 2 8 2 3 9 0 0 0 1 1						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12				
				Exercice N clos le 31122022				
				Exercice N-1 clos le 31122021				
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2				
				Net 3				
				Net 4				
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012				
		014	48 333	016	144	48 190		
	Immobilisations corporelles*	028	402 595	030	112 568	290 028	285 168	
	Immobilisations financières* (1)	040	5 583	042		5 583	5 583	
	Total I (5)	044	456 512	048	112 711	343 801	290 751	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060	71 142	062		71 142	67 577
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	38 365	070		38 365	22 534
			072	20 684	074		20 684	11 144
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	101 631	086		101 631	154 576	
	Charges constatées d'avance *	092	1 421	094		1 421		
	Total II	096	233 243	098		233 243	255 832	
	Total général (I + II)	110	689 755	112	112 711	577 044	546 583	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	20 000	20 000		
	Ecart de réévaluation	124		124				
	Réserve légale	126		126	2 000			
	Réserves réglementées*	130		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	131		132	37 670		
	Report à nouveau	134		134				
	Résultat de l'exercice	136		136	112 574	89 670		
	Subventions d'investissement	137		137				
	Provisions réglementées	140		140				
	Total I	142		142	172 243	109 670		
Provisions pour risques et charges	154		154	5 000				
Total II	154		154	5 000				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	255 255	310 635		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	60 738	44 646		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	169	26 248	172	83 808	81 632	
	Produits constatés d'avance	174		174				
Total III	176		176	399 801	436 913			
Total général (I + II + III)	180		180	577 044	546 583			
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	5 583	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	92 464		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	4 528	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 2KP		Néant <input type="checkbox"/>					
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122022		Exercice N-1 clos le 31122021					
		1		2					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	957 513	862 804				
	Production vendue { biens } dont export et livraisons	215	214						
						services * } intracommunautaires	217	218	8 400
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222						
	Production immobilisée *		224						
Subventions d'exploitation reçues		226							
Autres produits		230	36 037	20					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	993 549	871 224				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	362 523	389 876				
	Variation de stock (marchandises) *		236	(3 564)	(5 249)				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240						
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :14 860)		242	218 587	172 771				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE* 243 5 232)	243	244	6 765	1 726				
	Rémunérations du personnel *		250	138 919	102 694				
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	31 618	20 481				
	Dotations aux amortissements *		254	39 414	33 711				
	Dotations aux provisions		256						
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }	259	260	45 447	35 667				
Total des charges d'exploitation (II)			264	839 709	751 677				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	153 840	119 547				
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)		280		32				
	Produits exceptionnels (IV)		290	1 731	3 363				
	Charges financières (V)		294	3 830	4 674				
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PMI innovantes (art 217 octies) 347 } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) 348 }	347	(VI)	300	7 287	2 233			
	Impôts sur les bénéfices *		306	31 881	26 366				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	112 574	89 670				
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	112 574	314				
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318						
	Provisions non déductibles*		322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	31 881					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés 247 { écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248 }	247	248	330	67				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997					
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986	Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies) 138					
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981		Bassins d'emploi à dynamiser (art. 44 duodécies) 991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies) 992		342				
ZFANG (44. quaterdécies) 345		Investissements outre-mer 344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies) 993						
Zone franche urbaine (44 octies A) 987		Zones de restructuration de la défense (44. terdécies) 127							
dont divers* { Créance due au report en arrière du déficit 346 } { Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643 } { Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648 }		346	{ Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655 }	{ Déduction exceptionnelle -nelle simulateur de conduite 641 }	641	350			
			{ Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645 }	{ Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647 }	647				
			{ Déduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649 }	{ Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990 }	990				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	352	144 522	354				
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		Déficit col. 2	356						
Déficits antérieurs reportables : *dont imputés sur le résultat :					360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	370	144 522	372				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE**

08 AOUT 2023

83300 DRAGUIGNAN

Déposé sous le N°

2023/4389

2KP

**Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros**

Siège social : Zone Artisanale La Laouve, 83470

SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

853 128 239 RCS DRAGUIGNAN

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2022

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31.12.2022 s'élevant à 112 573,54 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	112 573,54 euros
A titre de dividendes Soit 15,00 euros par action	30 000,00 euros
Le solde	82 573,54 euros
En totalité au compte "autres réserves"	

28 JUIN 2023

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31.12.2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement dans les délais légaux

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :


Exercice clos le 31.12.2020 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

50 000,00 euros, soit 25,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000,00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Alyson KANBELLE



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

08 AOUT 2021

03800 DRAGIGNAN
Déposé sous le N°